

ALCOOL & DROIT

LES FORMATIONS

APPREHENDEZ LA LOI EVIN EN DETAILS POUR SECURISER VOTRE COMMUNICATION

LE PROGRAMME

1ère partie : Les principes généraux

- Historique de la réglementation
- Principes généraux du Code de la Santé Publique et de la recommandation alcool de l'ARPP.
- Les sanctions

2ème partie : En pratique comment communiquer

- Les thèmes autorisés
- Focus : l'analyse par les juges (illustrée par l'image et sous forme de quizz)*

- Les supports autorisés
- Les médias classiques : presse, radio, affiches, messages et circulaires
La communication via les actions en points de vente

Focus : dégustations, objets, conditionnement, étiquetage et bouteilles événementielles

- Mécénat, parrainage
- La communication œnotouristique

3ème partie : La communication 3.0

- Les bannières, les moteurs de recherche, le ciblage des internautes et les mots clés

Focus : les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Instagram)

- Les sites de marque et la vente en ligne
- La communication personnelle des collaborateurs

Focus : l'e-influence

EN PRATIQUE

A qui est destinée la formation ?

Activité de l'entreprise : producteurs de boissons alcoolisées, distributeurs, agences, supports

Fonctions : Direction générale, Direction du marketing, Direction juridique, Community managers

Combien dure la formation ?

Une journée de 9h à 18h en présentiel ou en visio

Combien coûte la formation ?

Sur devis, le prix comprenant la rédaction du support, l'animation de la journée, la remise du support en PDF et PPT sur clé USB, les droits non exclusifs d'utilisation du support, les frais de déplacement pour la formation en présentiel

OLIVIER POULET

Avocat au barreau de Rennes

11 rue Kerautret Botmel 35000 Rennes

Tel.02.99.61.72.99 Port.06.81.56.19.18 opoulet.avocat@opoulet.fr

Siret : 42358055400040 TVA intracom : FR61423580554

Enregistré comme prestataire de formation auprès du Préfet de Région de Bretagne sous le n°53 350863935